

Motion 1501

relative à la création de postes de gardes auxiliaires au sein du service des forêts, de la protection de la nature et du paysage

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant:

- l'augmentation croissante du nombre de sangliers sur le territoire du canton de Genève ;
- les importants dégâts occasionnés par ces derniers sur de nombreux terrains, notamment dans les champs, les vignes et les vergers ;
- la pétition 1388 relative à cette même problématique ;
- les dédommagements versés par l'Etat aux personnes concernées ;

invite le Conseil d'Etat

- à étudier la possibilité de nommer des gardes auxiliaires, en collaboration avec les communes, pour seconder les gardes de l'environnement dans leurs multiples tâches ;
- à poursuivre les tirs de régulation et à reprendre l'agrenage afin de cantonner autant que possible la population de sangliers dans les bois de Jussy, Versoix et Chancy ainsi que dans le site protégé du Vallon et de l'Allondon ;
- à continuer, en collaboration avec les agriculteurs et les associations de protection de la nature, le parcage électrique pour protéger les cultures les plus sensibles et les plus coûteuses à indemniser (vignes, vergers, etc.) ;
- à présenter un rapport sur la problématique de la gestion des sangliers dans le canton.